

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 23 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 DAC 1062 Subvention (50.000 euros) et avenant à convention avec l'association Les Athévains (4e).

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 19 décembre 2013 approuvée par délibération du Conseil de Paris des 16, 17 et 18 décembre 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 7 octobre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Les Athévains un avenant à la convention du 19 décembre 2013 relative à une subvention ;

Vu l'avis du Conseil du 11^e arrondissement, en date du 9 octobre 2014 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2^e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Les Athévains, 76-78 rue François Miron 75004 Paris, au titre de l'année 2014 est fixée à 150.000 euros, soit un complément de 50.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé- SIMPA 22161, dossier 201_01240.

Article 2 : La dépense correspondante, soit 50.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2014, rubrique 33, nature 6574, ligne VF40004 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.